



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 09/02/2022
Reçu en préfecture le 09/02/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220203-2022_01_014-DE

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

2022-02-014 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 27 janvier 2022

L'an deux mille vingt deux, le trois février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 41

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE Conseiller communautaire, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Dominique BERNESCUT, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Patrick MERCIER, Jean Claude ABANADES, Jean-Luc BARBEYRON, Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Laura RAMOS, Berty MARIE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 21

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à David RESENDÉ, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Alain JAMBON pouvoir à Patrick HUCHET, Michel MILLAIRE pouvoir à Renaud CHALLENGEAS, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Gérard MOULINIER, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Hélène ESTRADÉ pouvoir à Bernard BACCI, Patrick JARJANETTE pouvoir à David RESENDÉ, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT COOPÉRATION TERRITORIALE : APPROBATION DU CONTRAT DES NOUVEAUX EQUILIBRES DE COOPÉRATIONS TERRITORIALES (CoNECT) ENTRE LA CALI ET BORDEAUX MÉTROPOLE

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des Politiques contractuelles, de l'Habitat et du Logement,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Dès 2015, la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) et Bordeaux Métropole ont entamé un dialogue autour d'enjeux territoriaux partagés qui a abouti, mi-2017, à la signature d'un protocole cadre de coopération. Il visait la conduite et l'approfondissement de réflexions conjointes, sur la période 2017-2020, autour de trois thématiques : accueil et mobilité des populations, développement économique et touristique, approvisionnements en circuits courts et valorisation des ressources locales.

Cette première phase de travail collaboratif a permis d'aborder l'enjeu stratégique majeur des déplacements avec le développement d'un Réseau Express Régional RER Métropolitain, d'initier des échanges techniques (circuits courts, approvisionnement énergétique) ou politiques dans le cadre du conseil consultatif de la gouvernance alimentaire durable de Bordeaux Métropole ou encore d'engager des collaborations économiques et touristiques fructueuses (salons, incubateur FoodTech & WineTech, partenariats entre Offices de Tourisme, tourisme fluvial).

Conscients de l'interdépendance forte et croissante entre les deux territoires, les élus ont souhaité consolider ce processus de coopération, amplifier cette dynamique et intégrer cette action inter-territoriale au sein de leurs propres projets et missions, au service de la qualité de vie des habitants.

Un nouveau programme de travail, baptisé **Contrat des Nouveaux Equilibres de Coopérations Territoriales (CoNECT)**, a été élaboré. Ce programme énonce les grands principes et engagements des deux territoires pour la période 2022-2026, précise les modalités de gouvernance liées à la mise en œuvre et au suivi des actions et définit les axes et les pistes opérationnelles prioritaires de coopération, complétés d'un programme de travail détaillé en annexe.

Ce nouveau cadre de coopération s'articule autour des enjeux prioritaires suivants :

- **Mobilités, accessibilité des populations et habitat**, qui vise la poursuite de la mise en œuvre du projet de RER métropolitain, la création d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) à Libourne, la mise en place de la Zone à Faibles Emissions sur la Métropole et ses mesures d'accompagnement, la coordination de la gouvernance des mobilités, celle des réseaux et de leur interopérabilité et enfin la production d'une offre de logements accessibles et de qualité.

- **Développement économique et touristique**, qui vise un accompagnement renforcé par Invest In Bordeaux, l'extension du Parc d'Activités de Camparian, le partenariat avec Technowest, l'étude de la création d'un outil d'aménagement économique à l'échelle Girondine, une participation coordonnée aux grands événements sportifs, l'ouverture d'un itinéraire de Grande Randonnée (GR) ou GR P (Pays) reliant Bordeaux à Libourne ou encore le développement de la Recyclerie/Smicval market, porté par le SMICVAL et soutenu par La Cali.

- **Valorisation des ressources locales et promotion des circuits**, qui vise une collaboration active en matière de transition énergétique et écologique, le renforcement de l'offre du Marché d'Intérêt National (MIN) de Bordeaux et la réflexion d'une orientation commune « Stratégie Déchets 2027 » à l'échelle de la Gironde.

Considérant l'intérêt pour le développement de nos territoires que revêtent ce rapprochement et les échanges politiques et techniques qui en découlent, entre Bordeaux Métropole et La Cali,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le Contrat des Nouveaux Equilibres de Coopération Territoriale (CoNECT) 2022-2026 entre La Cali et Bordeaux Métropole auquel est annexé un programme de travail précisant chaque action de coopération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 9 février 2022
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



(Handwritten signature)

Envoyé en préfecture le 09/02/2022

Reçu en préfecture le 09/02/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220203-2022_01_014-DE